

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 juin 2023**

mis en ligne le 26/06/2023

**CM20230619-13**

**TRAVAUX**

**Réhabilitation de l'ancien Casino situé boulevard de la Corniche – Autorisation de signer le marché de travaux de désamiantage**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 juin 2023,

Le projet de réhabilitation de l'ancien casino est désormais en phase opérationnelle. Le permis devrait être délivré début juin (avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France au projet) et l'équipe de maîtrise d'œuvre travaille actuellement à l'établissement du dossier de consultation des entreprises de travaux (DCE).

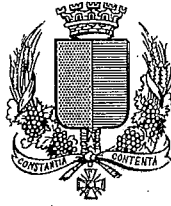
Afin d'optimiser l'enchaînement des différents travaux, une consultation en vue de procéder aux travaux désamiantage a été lancée, en amont des autres lots pour lesquels la consultation sera lancée prochainement.

À l'issue de la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux de désamiantage, la Commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2023, a donné un avis favorable à la conclusion du marché pour un montant de 53 803.50 € HT avec l'entreprise LEI DESAMIANTAGE.

Ce faisant, le bilan prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

<b>Frais de maîtrise d'ouvrage dont :</b>	<b>41 900,00 €</b>
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre)</i>	<i>15 000,00 €</i>
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur sécurité santé</i>	<i>6 400,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>15 500,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
<b>Honoraires du maître d'œuvre (dont mission OPC)</b>	<b>539 065,00 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>4 460 000,00 €</b>
<b>Mobilier (estimation provisoire)</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Divers et imprévus</b> <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</i>	<b>249 953,25 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>5 490 918,25 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>1 098 183,65 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>6 589 101,90 €</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 19 juin 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

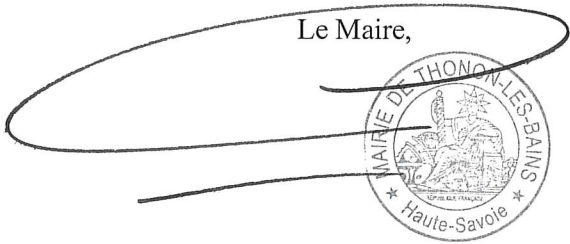
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de désamiantage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*